

# RAPPORT ITIE-RDC sur le secteur Forester

Exercices : 2020 - 2021

Juillet 2024

# SOMMAIRE

<b>Section</b>	<b>Page</b>
<b>1. Contexte &amp; limitations inhérentes du rapport ITIE pour le secteur forestier</b>	<b>4</b>
<b>2. Déroulement de la mission</b>	<b>7</b>
<b>3. Périmètre du rapport</b>	<b>9</b>
<b>4. Chiffres clés</b>	<b>15</b>
<b>5. Exhaustivité et fiabilité des données</b>	<b>24</b>
<b>6. Recommandations</b>	<b>27</b>

# Contexte et limitations du premier rapport ITIE pour le secteur forestier

## Contexte

Comme convenu par le CN-ITIE, **Ce rapport revêt principalement un caractère contextuel.** Étant le premier exercice ITIE spécifiquement dédié au secteur forestier en RDC, il met en lumière le contexte, les conditions, les défis et les spécificités propres au secteur forestier en RDC, offrant ainsi un aperçu détaillé de son fonctionnement et de ses enjeux. En se concentrant sur le contexte dans lequel il est établi, ce rapport établit les bases nécessaires à une compréhension approfondie des questions abordées et des objectifs visés par l'ITIE dans le secteur forestier.

Un périmètre de rapprochement des sociétés forestières a été établi, incluant un ensemble représentatif d'entreprises opérant dans le secteur. Ce périmètre a été déterminé en fonction de la contribution financière et de l'impact économique, environnemental et social des sociétés. Cependant, malgré cette délimitation précise, les travaux de conciliation n'ont pas été réalisés comme prévu pour plusieurs raisons, détaillées dans la sous-section 4.1.13 du rapport.

Il est crucial de reconnaître que les processus de collecte, d'analyse et de conciliation des données a comporté des lacunes et des imperfections en raison de la nouveauté de cet exercice et de la complexité inhérente au secteur forestier en RDC. **Ainsi, ce rapport représente une phase initiale d'exploration visant à poser les bases nécessaires pour des efforts futurs plus précis et approfondis dans le cadre de l'ITIE pour le secteur forestier en RDC.**

# Contexte et limitations du premier rapport ITIE pour le secteur forestier

## Limitations

Un périmètre de rapprochement des sociétés forestières a été établi, incluant un ensemble représentatif d'entreprises opérant dans le secteur. Ce périmètre a été déterminé en fonction de la contribution financière et de l'impact économique, environnemental et social des sociétés. Cependant, malgré cette délimitation précise, les travaux de conciliation n'ont pas été réalisés comme prévu pour les principales raisons suivantes :

- **Manque de sensibilisation** : Il existe un déficit de sensibilisation parmi les opérateurs forestiers quant à l'importance et aux avantages de la déclaration ITIE. Beaucoup d'entre eux ne comprennent pas pleinement les objectifs et les bénéfices de cette initiative vu qu'il s'agit d'un premier exercice déclaratif.
- **Non-assistance aux ateliers de formation** : Un nombre considérable d'opérateurs forestiers n'a pas assisté aux ateliers de formation organisés pour les instruire sur la manière de remplir correctement les formulaires de déclaration ITIE.
- **Complexité de l'exercice initial** : Pour de nombreux opérateurs forestiers, ce premier exercice de déclaration ITIE représentait un défi majeur en raison de la complexité des procédures et des exigences de déclaration. La nécessité de comprendre et de se conformer à de nouvelles réglementations et normes de rapportage, souvent dans un laps de temps limité, a créé des difficultés supplémentaires.
- **Problèmes d'accès** : Les opérateurs forestiers sont fréquemment basés dans des régions éloignées et difficilement accessibles. Malgré ces difficultés, les membres du secrétariat exécutif ont néanmoins tenté de se rendre sur le terrain pour atteindre les opérateurs forestiers et collecter les informations disponibles ;

# Périmètre du rapport

## Périmètre des sociétés forestières

### Approche de sélection :

	Opérateurs forestiers industriels	Opérateurs forestiers artisanaux
<i>Critère de matérialité</i>	Sans seuil de matérialité	Application d'un seuil de matérialité de 1 000 USD
<i>Nombre des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement</i>	27 opérateurs sont retenus	160 opérateurs sont retenus
<i>Nombre des sociétés retenues pour une déclaration unilatérale de l'État</i>	281 opérateurs sont retenus pour déclaration unilatérale de l'Etat (voir annexe 2 de la version complète du rapport)	
<i>Périmètre des entités de l'Etat : Sans application de seuil de matérialité</i>	28 entités de l'Etat sont retenues	
<i>Pourcentage de couverture</i>	100% des recettes reportées, respectivement en 2020 et 2021	94% des recettes reportées, respectivement en 2020 et 2021

# Périmètre du rapport

## Périmètre restreint

Sur un total de Cent quatre-vingt-sept (187) opérateurs inclus dans le périmètre de rapprochement, seuls quatre (04) ont réussi à soumettre leurs formulaires de déclaration pour les exercices concernés, qui sont les suivants

N°	NIF	Exploitant forestier
1	N/c	COMPAGNIE DES BOIS
2	N/c	SCTP SA
3	N/c	SICOBOIS
4	A0902126X	SOMICONGO

En raison des limitations évoquées dans la section précédente, le comité ITIE a décidé de restreindre les travaux de rapprochement aux quatre (04) sociétés déclarantes, tandis que les cent quatre-vingt-trois (183) autres opérateurs resteront dans le cadre des déclarations unilatérales de l'État.

En résumé, seules quatre (04) sociétés ont été retenues pour la conciliation des paiements, tandis que quatre cent soixante-quatre (464) autres opérateurs sont concernés par les déclarations unilatérales des entités collectrices de l'État.

# Périmètre du rapport

## Périmètre des flux

### Approche de sélection :

- Tous les flux de droit commun et de droit forestier (sans application de seuil de matérialité).

Flux retenus : Sur la base de l'approche, la liste des flux retenues dans le périmètre 2020 et 2021 se détaillent comme suit :

Nombre	Nomenclature des flux	Payé à
2 flux	Droit des Douanes à l'Exportation / Droit des Douanes à l'Importation	DGDA
7 flux	Avis de Mise en Recouvrement (AMR-A) / Avis de Mise en Recouvrement (AMR-B) / Impôts sur les bénéfices et profits/Impôt spécial forfaitaire / Impôt mobilier / Impôt Professionnel sur les Revenus / Impôt exceptionnel sur les rémunérations des expatriés	DGI
3 flux	Taxe d'abattage / Taxe de Reboisement / Taxe de déboisement	FFN/DGRP / FFN (MEDD) / DGRAD FFN / DGRAD
7 flux	Taxe sur chargement de grumes / Taxe d'Incitation à la transformation des grumes / Taxe spéciale conventionnelle pour la reconstruction / Taxe sur évacuation des grumes et bois sciés d'exploitation artisanale sortant de la Province / Taxe sur permis de coupe artisanale de bois / Taxe d'agrément d'exploitation artisanale / Taxe sur permis de coupe de bois de carbonisation	DGRP
4 flux	Crédit Carbone / Taxe d'inventaire forestier de reconnaissance forestière / Taxe superficie Concession Forestière / Redevance sur la superficie concédée	DGRP / DGRAD
4 flux	Taxe à l'exportation sur délivrance d'un certificat Phytosanitaire / Taxe à l'exportation sur délivrance d'un certificat Phytosanitaire d'origine / Taxe sur la délivrance d'une autorisation d'achat, de vente ou d'exportation de bois d'œuvre / Taxe sur permis de coupe de bois industrielle	DGRAD
1 flux	Frais liés à l'évaluation des études d'impact environnemental (EIES)	ACE (MEDD)

# Périmètre du rapport

## Périmètre des organismes collecteurs (1/2)

### Approche de sélection :

- Toutes les entités perceptrices de l'Etat sans application de seuil de matérialité.

Entités de l'Etat retenues : Sur la base de l'approche, la liste des entités de l'Etat (**niveau national**) retenues dans le périmètre 2020 et 2021 se détaillent comme suit :

#### Organismes collecteurs

##### N° Entités de l'Etat (National)

1	DGI	Direction Générale des Impôts
2	DGI-TSHOPO	Direction Générale des Impôts - TSHOPO
3	DGDA	Direction Générale des Douanes et Accises
4	DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales Et De Participations
5	DGRAD-TSHOPO	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales Et De Participations - TSHOPO
6	DGRAD Haut-Uélé	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales Et De Participations - Haut-Uélé
7	SGenvDur	Secrétariat Général de l'Environnement Durable
8	ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
9	FFN National	Fonds Forestier National
10	DGRP	Directions Générales des Recettes Provinciales



# Périmètre du rapport

## Périmètre des organismes collecteurs (2/2)

### Approche de sélection :

- Toutes les entités perceptrices de l'Etat sans application de seuil de matérialité.

Entités de l'Etat retenues : Sur la base de l'approche, la liste des entités de l'Etat (**niveau provincial**) retenues dans le périmètre 2020 et 2021 se détaillent comme suit :

### Organismes collecteurs

#### N° Entités de l'Etat (Provincial)

11 DGREQ	Direction Générale des Recettes de l'Equateur
12 DGRHU	Direction Générale des Recettes du Haut-Uélé
13 DGRKW	Direction Générale des Recettes de Kwilu
14 DGRMO	Direction Générale des Recettes de la Mongala
15 DGRSUB	Direction Générale des Recettes du Sud-Ubangi
16 DGRTSO	Direction Générale des Recettes de la Tsoho
17 DGRTSU	Direction Générale des Recettes de la Tshuapa
18 DGRKWA	Direction Générale des Recettes du Kwango
19 DRHKAT	Direction Générale des Recettes du Haut-Katanga
20 DGRTANG	Direction Générale des Recettes du Tanganyika
21 FFN Haut-Katanga	Fonds Forestier National - Haut-Katanga
22 FFN Kwilu	Fonds Forestier National - Kwilu
23 FFN Kwango	Fonds Forestier National - Kwango
24 FFN Mai-Ndombe	Fonds Forestier National - Mai-Ndombe
25 FFN Mongala	Fonds Forestier National - Mongala
26 FFN Tshopo	Fonds Forestier National - Tshopo
27 FFN Sud-Ubangi	Fonds Forestier National - Sud-Ubangi
28 FFN Haut-Uélé	Fonds Forestier National - Haut-Uélé

# Chiffres clés

## Contexte économique

### ✓ Superficie et valeur des forêts :

La RDC abrite environ 143 millions d'hectares de forêts, représentant une valeur estimée à 6 400 milliards de dollars. Ces forêts génèrent une valeur locative annuelle estimée à 383 milliards de dollars, en considérant un taux d'escompte de 6 %, ce qui témoigne de leur importance économique considérable tant au niveau national qu'international

(source : <https://pfbc-cbfp.org/actualites-partenaires/Banque-mondiale-rapport.html>)

### ✓ Contribution à l'économie nationale

Bien que les données spécifiques sur la contribution directe du secteur forestier au PIB de la RDC **soient limitées** dans les sources disponibles, il est clair que le secteur joue un rôle significatif dans l'économie du pays. Cela est dû non seulement à la valeur économique des forêts mais aussi à leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques, tels que la régulation climatique et la conservation de la biodiversité, qui soutiennent d'autres secteurs économiques.

### ✓ Perspectives économiques générales de la RDC

La RDC présente des perspectives économiques positives avec des taux de croissance projetés de 8,0 % pour 2023 et 7,2 % pour 2024. Bien que ces chiffres reflètent l'économie dans son ensemble et soient principalement tirés par le secteur extractif, le secteur forestier contribue également à ces

perspectives par le biais de l'exploitation durable des ressources forestières et des investissements dans la conservation et le reboisement.

(source : <https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-centrale-republique-democratique-du-congo/perspectives-economiques-en-republique-democratique-du-congo>)

### ✓ Défis et opportunités

Le rapport sur les opportunités de financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte en RDC identifie à la fois les obstacles aux investissements dans le secteur forestier et les voies potentielles pour mobiliser des financements. Cela inclut la nécessité d'attirer des investissements privés pour soutenir la croissance verte et l'action climatique, y compris dans le secteur forestier. En résumé, le secteur forestier en RDC représente une composante vitale de l'économie nationale, offrant à la fois des défis et des opportunités significatives pour le développement durable du pays. Les efforts pour exploiter de manière durable les ressources forestières et attirer les investissements nécessaires à la conservation et à la gestion durable des forêts seront cruciaux pour maximiser leur contribution économique tout en préservant leur valeur écologique

(Source : [rapport pays \(Banque Africaine de développement\) https://sun-connect.org/wpcont/uploads/cfr\\_rdc\\_2023.pdf](https://sun-connect.org/wpcont/uploads/cfr_rdc_2023.pdf))

# Chiffres clés

## Revenus globaux du secteur forestier

Sur la base des données reportées par les entités de l'État, les revenus du secteur forestier sur la période 2020-2021, se détaillent comme suit :

Nature, en millions CDF	2020	2021	Variation en valeur	Variation en %
Paiements fiscaux spécifiques au secteur forestier	11 653,79	18 061,40	6 407,61	54,98%
Paiements fiscaux de droit commun	8 951,03	12 104,09	3 153,06	35,23%
Paiements sociaux	2 033,59	N/c	(2 033,59)	-100,00%
Paiements environnementaux	3,73	N/c	(3,73)	-100,00%
<b>Total général</b>	<b>22 642,14</b>	<b>30 165,49</b>	<b>7 523,35</b>	<b>33,23%</b>

*N/c : information non communiquée.*

Les revenus globaux du secteur forestier 2020-2021, par niveau de perception, se présentent comme suit :

Niveau de perception, en millions CDF	2020	2021	Variation en valeur	Variation en %
National	15 572,19	21 940,34	6 368,15	40,89%
Provincial	7 069,95	8 225,15	1 155,20	16,34%
<b>Total général</b>	<b>22 642,14</b>	<b>30 165,49</b>	<b>7 523,35</b>	<b>33,23%</b>

# Chiffres clés

## Revenus globaux du secteur forestier

Les revenus globaux du secteur forestier 2020-2021, par entité de l'Etat, se présentent comme suit :

Entité de l'Etat, en millions CDF	2020	2021	Variation en valeur	Variation en %
DGDA	8 248,31	10 460,51	2 212,20	26,82%
SSEnvDur	3 018,14	5 319,33	2 301,19	76,25%
FFN Central	3 462,85	3 921,44	458,59	13,24%
DGREQ	1 803,98	1 927,92	123,94	6,87%
DGRTSO	1 598,95	1 598,95	-	0,00%
FFN Haut Katanga	-	2 710,58	2 710,58	100,00%
DGI	702,72	1 643,58	940,86	133,89%
Communautés locales (Paiements sociaux)	2 033,59	-	(2 033,59)	-100,00%
DGRHU	258,91	751,10	492,19	190,10%
Autres	1 514,69	1 832,08	317,39	20,95%
<b>Total général</b>	<b>22 642,14</b>	<b>30 165,49</b>	<b>7 523,35</b>	<b>33,23%</b>

# Chiffres clés

## Exportations

Selon les données reportées par la DGDA, les exportations du secteur forestier de la période 2020-2021, se présentent comme suit :

Statistiques des exportations forestières industrielles, par substance  
2020 - 2021

Substance	Volume en m3		Valeur en millions USD		Valeur en millions CDF	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<i>Bois en grume</i>	228 783	348 152	50,43	55,11	93 940,03	109 707,79
<i>Bois Scie</i>	82 650	219 876	7,87	9,36	14 669,29	18 627,12
<b>Total</b>	<b>311 433</b>	<b>568 028</b>	<b>58,30</b>	<b>64,47</b>	<b>108 609,32</b>	<b>128 334,91</b>
Évolution en Valeur		256 595		6,17		19 725,59
Évolution en %		82,39%		10,58%		18,16%

Statistiques des exportations forestières artisanales, par substance  
2020 - 2021

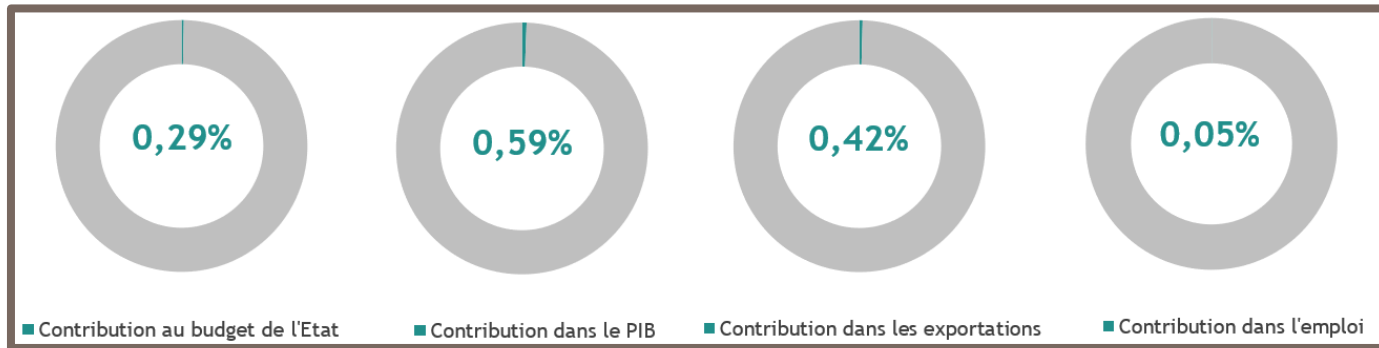
Substance	Volume en m3		Valeur en millions USD		Valeur en millions CDF	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<i>Bois en grume</i>	634 255	2 187 379	0,20	1,03	363,83	2 047,85
<b>Total</b>	<b>634 255</b>	<b>2 187 379</b>	<b>0,20</b>	<b>1,03</b>	<b>363,83</b>	<b>2 047,85</b>
Évolution en Valeur		1 553 124		0,83		1 684,01
Évolution en %		244,87%		426,67%		462,85%

# Chiffres clés

## Contribution dans l'économie

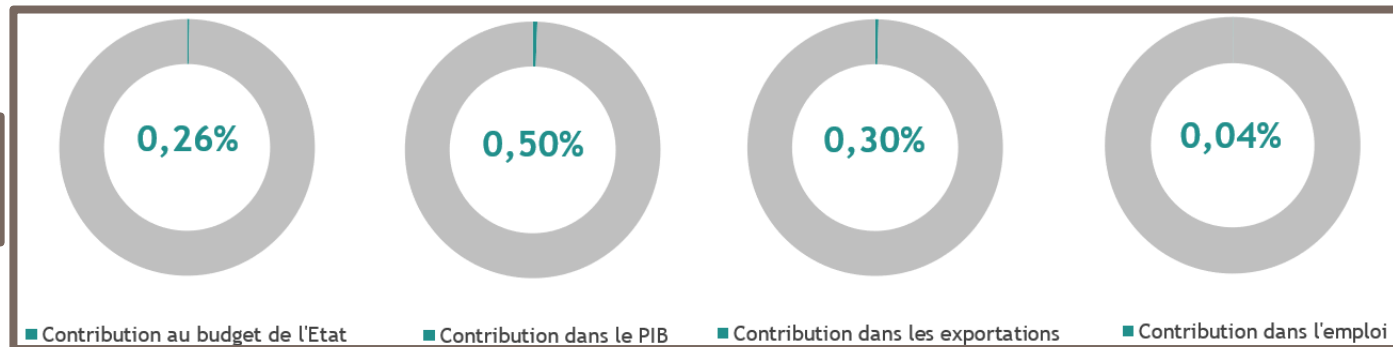
La contribution du secteur forestier dans l'économie sur la période 2020-2021, se présent comme suit

En %	2020	2021	Variation
Contribution au budget de l'Etat	0,29%	0,26%	-0,03%
Contribution dans le PIB	0,59%	0,50%	-0,09%
Contribution dans les exportations	0,42%	0,30%	-0,12%
Contribution dans l'emploi	0,05%	0,04%	-0,01%



Contribution du secteur forestier dans l'économie en 2022

Contribution du secteur forestier dans l'économie en 2021



# Exhaustivité et fiabilité des données

## Exhaustivité des données

- (i) **Entreprises forestières** : Sur les Cent quatre-vingt-sept (187) entreprises initialement incluses dans le périmètre de rapprochement convenu par le comité, seules quatre (04) ont été choisies pour un processus de réconciliation des paiements dans un périmètre restreint.
  
- (ii) **Régies financières et entités de l'Etat** : Parmi les vingt-huit (28) régies financières (au niveau central et provincial) incluses dans le périmètre, seulement cinq (05) ont soumis leurs formulaires de déclaration pour les années 2020 et 2021. Les recettes des vingt-trois (23) régies qui n'ont pas fait de déclaration ont été prises en compte sur la base de leurs déclarations provisoires, établies lors de la phase de cadrage et de délimitation du périmètre.

# Exhaustivité et fiabilité des données

## Fiabilité des données

- (i) **Entreprises forestières** : Selon la procédure d'assurance des données convenue, toutes les entreprises incluses dans le périmètre ont été invitées à faire signer leurs formulaires de déclaration par une personne autorisée et à les faire certifier par un auditeur externe, conformément aux exigences pour celles qui doivent désigner un Commissaire aux comptes.
  - Aucune des quatre (04) entreprises ayant soumis leurs formulaires de déclaration pour les années 2020 et 2021 n'a fait signer ses formulaires par une personne habilitée ni ne les a fait certifier par un auditeur externe
  
- (i) **Régies financières et entités de l'Etat** : Conformément à la procédure d'assurance des données convenue, les entités publiques ont été invitées à faire signer leurs déclarations par une personne habilitée et à les faire certifier par l'Inspection Générale des Finances (IGF).
  - Parmi les cinq (05) régies financières ayant soumis leurs formulaires de déclaration, seule l'ACE a fait signer son formulaire par un représentant habilité. En ce qui concerne la certification, aucune des cinq (05) régies n'a fait certifier son formulaire de déclaration par l'IGF



# Recommandations

N°	Exigence ITIE	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
1	<b>Exigence 1.1/1.2 engagement des parties prenantes</b>	Soumission des formulaires de déclaration / Sensibilisation et engagement des parties prenantes	sensibiliser activement les parties prenantes participant à la déclaration ITIE sur l'importance de fournir en temps voulu des déclarations conformes à la Norme ITIE et de s'impliquer plus rigoureusement dans les travaux de justification des écarts.	1	CN-ITIE / Entreprises forestières/régies financières
2	<b>Exigence 2.1 Cadre juridique, institutionnel et fiscal</b>	Le marché artisanal du bois en RDC	Mettre en place un système complet de collecte de données pour le marché artisanal du bois en RDC. De plus, une étude approfondie sur ce secteur, comprenant une cartographie des opérateurs, des flux commerciaux et des administrations impliquées, serait bénéfique pour une meilleure compréhension de son fonctionnement.	1	MEDD/DGF/ACEF A/CN-ITIE
3	<b>Exigence 2.1 Cadre juridique, institutionnel et fiscal</b>	Ressources à la disposition de la Direction du Cadastre Forestier « DCF »	Collaborer avec la DCF pour identifier et mobiliser des sources de financement nécessaires pour soutenir les activités de gestion cadastrale par des activités de renforcement de capacités et de modernisation ses systèmes de gestion du cadastre forestier.	1	MEED/DCF
4	<b>Exigence 2.1 Cadre juridique, institutionnel et fiscal</b>	Modalités de paiement des taxes carbonés	Finaliser et publier l'arrêté interministériel fixant le taux et les modalités de recouvrement de la taxe carbone. Cela permettra de clarifier les procédures de paiement et de liquidation de la taxe pour les entreprises et les autres acteurs impliqués.	1	MEDD
5	<b>Exigence 2.2 octrois des contrats et licences</b>	Critères techniques et financiers dans l'évaluation des demandes d'octroi et de transfert de permis forestiers	clarifier les critères techniques et financiers à retenir dans le processus d'évaluation des demandes d'octroi et de transfert de permis forestiers pour garantir un processus transparent et équitable.	1	DCM / DGF

# Recommandations

N°	Exigence ITIE	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
6	<b>Exigence 2.2 octrois des contrats et licences</b>	Étude sur la conformité des procédures d'octroi des permis forestiers	Mener une étude pour l'évaluation de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi et le transfert des concessions forestières aux lois en vigueur.	2	CN-ITIE
7	<b>Exigence 2.3 registre des licences</b>	Gestion du cadastre forestier	Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires pour accélérer le déploiement d'un système de gestion informatisé du cadastre forestier pour garantir la transparence et l'exactitude des opérations sur les titres forestiers.	1	MEED/DCF/DGF
8	<b>Exigence 2.3 registre des licences</b>	Conformité des données divulguées dans le répertoire forestier à la Norme ITIE	Compléter la base de données du répertoire forestier existant pour qu'il renseigne toutes les informations requises par l'exigence 2.3 de la Norme ITIE et d'établir un système de suivi et d'évaluation pour vérifier la conformité du registre avec les normes ITIE et identifier rapidement les lacunes ou les erreurs.	1	MEED/DCF
9	<b>Exigence 2.4 contrats et licences</b>	Publication des contrats forestiers	Prendre les mesures nécessaires afin d'aligner les dispositions du code forestier avec les dispositions du décret du Premier Ministre n° 011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles.	1	MEED
10	<b>Exigence 2.5 Propriété effective</b>	Déclaration de la propriété effective	Étendre la couverture des informations publiées sur les sites web de la CTCPM et de l'ITIE-RDC pour inclure les propriétaires effectifs dans le secteur forestier, afin d'assurer une transparence complète et accessible concernant la propriété effective dans tous les secteurs et d'harmoniser les dispositions du Code forestier en matière de déclaration de propriété effective avec celles de la Loi n° 22/068 du 27 décembre 2022 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.	1	CN-ITIE / MEED / Entreprises forestières

# Recommandations

N°	Exigence ITIE	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
11	<b>Exigence 2.6 participation de l'Etat</b>	Documents financiers de l'Entreprise d'État	Mettre en place une procédure permettant de publier périodiquement les données financières de la SCTPA. Il est également recommandé que ces données soient accessibles sur un support permettant de faciliter l'exploitation et la consultation par le grand public.	1	SCTPA
12	<b>Exigence 3.2 données sur la production</b>	Données de production du secteur forestier	Prévoir les actions nécessaires afin de moderniser les systèmes de collecte de données sur la production au sein de la DGF et d'établir une meilleure coordination entre les différentes agences gouvernementales, les opérateurs forestiers et les organisations non gouvernementales pour harmoniser les méthodes de collecte et de reporting des statistiques. De plus, il est crucial que ces statistiques soient publiées pour assurer une transparence accrue dans le secteur forestier.	1	DGF/MEED
13	<b>Exigence 3.2 données sur les exportations</b>	Données des exportations du secteur forestier	<p>Prévoir les actions nécessaires afin de garantir la fiabilité et l'exactitude de la valorisation des exportations. Cela peut impliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une vérification du processus de suivi des exportations ;</li> <li>- une révision des méthodes de collecte et de traitement des données par la DGDA ;</li> <li>- un dialogue avec les parties prenantes, y compris les entreprises exportatrices pour clarifier les questions relatives aux prix pratiqués et garantir une meilleure compréhension des dynamiques du marché ;</li> <li>- harmoniser les données d'exportation avec les statistiques de production publiées par des sources officielles du pays (notamment la BCC) afin de garantir la cohérence et l'exactitude des informations rapportées ;</li> <li>- évaluer l'étendue de l'exploitation forestière illégale et son impact sur les statistiques officielles.</li> </ul>	1	DGDA/CN-ITIE/MEED

# Recommandations

N°	Exigence ITIE	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
14	<b>Exigence 4.1 divulgation exhaustive des taxes et recettes</b>	Harmonisation des Prélèvements Fiscaux sur les Concessions Forestières	Réviser et harmoniser les ordonnances-lois n°18/003 et n°13/004 du 13 mars 2018 afin d'éliminer la double taxation sur la superficie de concession forestière.	1	MEED
15	<b>Exigence 4.1 divulgation exhaustive des taxes et recettes</b>	Évolution du Périmètre des prochains Rapports ITIE : flux de paiement	Inclure dans le périmètre des prochains rapports les flux liés aux « dividendes versés à l'État actionnaire » par l'Entreprise d'État « SCTPA ».	1	CN-ITIE
16	<b>Exigence 4.4 recettes provenant du transport</b>	Déclaration des revenus du transport	<p>Garantir la divulgation conforme à la Norme ITIE des données précises relatives au volume et à la valeur des produits forestiers transportés par la SCTPA via le port de Boma dans le cadre de ses activités de transport</p> <p>Entamer une discussion avec les parties prenantes en vue d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les systèmes de transport existants et les acteurs qui y sont impliqués ;</li> <li>- les taxes, des tarifs douaniers et des autres paiements appliqués au transport ;</li> <li>- la matérialité des revenus provenant du transport ;</li> <li>- les obstacles juridiques et pratiques aux déclarations et à la publication de donnée.</li> </ul>	1	SCTPA/CN-ITIE
17	<b>Exigence 4.7 niveau de ventilation</b>	Déclaration des données financières par projet	Entreprendre les actions nécessaires pour instaurer la notion de « déclaration par projet » dans les prochains rapports ITIE du secteur forestier et s'inspirer de la note d'orientation n°29 du Secrétariat International ITIE diffusée.	1	CN-ITIE

# Recommandations

N°	Exigence ITIE	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
18	<b>Exigence 4.9 Qualité et assurance des données</b>	Qualité des déclarations ITIE soumises par les sociétés forestières	Mettre en place des mesures visant à renforcer les capacités des sociétés forestières en matière de reporting ITIE. Cela pourrait inclure des programmes de formation et de sensibilisation pour améliorer la compréhension des exigences de divulgation de la norme ITIE et des bonnes pratiques de reporting.	1	CN-ITIE / Entreprises forestières
19	<b>Exigence 4.9 Qualité et assurance des données</b>	Attestation et certification des formulaires de déclaration	Sensibiliser et d'inciter les entités déclarantes au respect des procédures convenues pour l'attestation et la certification des données.	1	CN-ITIE / Entreprises forestières/régies financières/MEED
20	<b>Exigence 4.9 Qualité et assurance des données</b>	Recommandations du rapport de l'IGF	Établir un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations/constatations issues du rapport de mission de l'IGF.	1	CN-ITIE
21	<b>Exigence 5.2 transferts infranationaux</b>	Exécution des transferts infranationaux	Des explications doivent être fournies à la non-exécution des transferts infranationaux notamment au titre de la redevance forestière (article 122 du code forestier) et la vente des certificats de carbone (arrêté ministériel n° 047/CAB/MIN/EDD/AAN/MML/05/2018 fixant la procédure d'homologation des investissements REDD).	1	MEDD
22	<b>Exigence 6.1 dépenses sociales</b>	Obligations sociales et transparence dans la gestion du Fonds de Développement Local « FDL »	Engager des discussions avec les parties prenantes en vue de mécanisme efficace de suivi des obligations des opérateurs forestiers en matière sociale, notamment en matière du Fonds de Développement Local « FDL ».	1	MEDD/CN-ITIE

# Recommandations

N° Exigence ITIE	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité	Structure concernée
23 Exigence 6.1 paiements environnementaux	Obligations environnementales	Engager des discussions avec les parties prenantes en vue de mettre en place un mécanisme efficace de suivi des obligations des opérateurs forestières en matière environnementale conformément à la loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et l'Arrêté ministériel n° 29/CAB/MIN/ECNDD/23/ RBM/2016 du 22 mars 2016 fixant les frais liés à l'évaluation des études Environnementales et Sociales.	1	MEDD/CN-ITIE
24 Exigence 6.1 contenu local	Contenu Local dans le Secteur Forestier	Entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de prendre les mesures nécessaires pour intégrer des clauses spécifiques relatives au contenu local dans le cadre réglementaire du secteur forestier ainsi que dans les contrats forestiers. Cela favorisera l'implication et le développement des communautés locales.	1	MEED/CN-ITIE
25 Exigence 6.4 contribution du secteur à l'économie	Statistiques sur l'emploi dans le secteur forestier	collaborer avec l'Office National de l'Emploi (ONEM) pour établir un processus de collecte et de publication régulière des données sur l'emploi dans le secteur forestier en RDC. Ces données devraient être accessibles au public par le biais de plateformes appropriées, facilitant ainsi une meilleure compréhension de la dynamique de l'emploi dans le secteur.	1	CN-ITIE/ONEM